

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT de le 500</p> <p align="center">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p align="center">DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p> <p align="center">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</p> <p align="center">USSES ET RHONE</p> <p align="right">26-289_2017-DE</p>
<p align="center">Séance du 26 Septembre 2017</p>	
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 289/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 26 Septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 20 septembre 2017</p> <p>Présents : Mmes Christine VIONNET, Paulette LENORMAND, Anne-Marie BAILLEUL, Corinne GUISEPPIN, Mylène DUCLOS, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Carine LAVAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à M. Joseph TRAVAIL, Mrs Michel BOTTERI donne son pouvoir à Mme Corinne GUISEPPIN, Alain LAMBERT donne son pouvoir à M. Emmanuel GEORGES, Guy PERRET donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à M. Patrick FALCOZ.</p> <p>Absents excusés : Mrs Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>M. Gilles PILLOUX est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : Décision modificative – N°1 – budget annexe transports scolaires

Mme DUCLOS Mylène, Vice-Présidente indique que, lors du conseil du 11 juillet 2017, il a été admis en non-valeur la somme de 50.00 € par délibération N°253/2017 et ce sur proposition de la Trésorerie.

Or pour régler cette somme au compte 6541 il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires

	Ouverture de crédits	
	dépenses	recettes
FONCTIONNEMENT :		
Chapitre 65		
Compte 6541 : admission en non-valeur	50.00	
Chapitre 013		
Compte 629 : régularisation sur factures de transports		50.00
TOTAL de fonctionnement	50.00	50.00

Le Conseil Communautaire

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président

- **APPROUVE** la proposition DM n°1 applicable au budget annexe transports scolaires de 2017 et ce tel que présenté

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul COTTERLAZ-RANNARD**



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents

Envoyé en préfecture le 05/10/2017

Reçu en préfecture le 05/10/2017

Affiché le



ID : 074-200070852-20170926-289_2017-DE